



Neuchâtel, le 26 juin 2014

Retour sur la session des 24 et 25 juin 2014 du Grand Conseil neuchâtelois

(Ordre du jour de la session du Grand Conseil 24-25 juin 2014)

La dernière session du parlement a été marquée par l'adoption de la nouvelle loi sur les finances ainsi que par l'acceptation en première lecture du principe de destitution des autorités exécutives. Loin d'adopter l'attitude responsable que l'on peut attendre d'une majorité, la droite a fait baigner l'hémicycle dans une ambiance peu propice au débat démocratique. De quoi donner une bien pâle image de nos institutions à une population et un canton qui méritent mieux.

Au menu de ce deuxième numéro des Nouvelles du Grand Conseil.

- Loi sur les finances
- Elections judiciaires
- Lois sur les chiens
- Motion PLR CCT Santé 21
- Rapport du Conseil d'Etat sur l'aide humanitaire et la coopération

Loi sur les finances

« Ne meurent que les pensées de circonstance.

Les autres, nous les portons à l'intérieur » (Emil Michel Cioran)

Comme l'ont souligné devant le plénum nos commissaires Johanne Lebel Calame, rapporteure de la commission, et Corine Bolay Mercier, rapporteure pour le groupe, les discussions qui ont conduit à l'adoption de loi sur les finances par le Grand Conseil n'ont rien eu d'une promenade de santé. Mais, malgré cela, l'outil accepté par une large majorité du parlement porte aujourd'hui surtout la marque du nécessaire consensus politique dont la République a tant besoin.

Parmi les domaines touchés par cette loi, citons les limites du frein à l'endettement et aux dépenses, la constitution d'une réserve conjoncturelle, le lissage du déficit pour des comptes équilibrés sur quatre ans et les crédits pluriannuels. Pour une lecture approfondie de la loi, nous vous renvoyons au [site de l'Etat](#).

Extraits de l'intervention mise à jour de notre camarade Corine Bolay Mercier :



[...] « Ne meurent que les pensées de circonstance. Les autres, nous les portons à l'intérieur » voilà un mot de Cioran qui colle à la position du groupe socialiste, puisqu'en 2005 déjà, lors de l'introduction des freins, le groupe avait déjà choisi la voie du pragmatisme. Si notre groupe s'est finalement rallié au durcissement de ces mêmes freins c'est paradoxalement pour laisser un souffle d'air à notre canton. Notamment face aux propositions empreintes d'une logique purement comptable et administrative de la conduite de l'Etat qui proposaient l'équilibre financier chaque année. Oui, pour permettre à notre canton d'aller de l'avant, le groupe socialiste se ralliera dans sa grande majorité à la proposition de fixer le déficit possible à 1% par année, avec un lissage pour des comptes équilibrés sur 4 ans. Et ce bien qu'il ait dans un premier temps combattu cette mesure en proposant des comptes équilibrés sur 7 ans, avec un déficit annuel admis de 2 %. Une minorité du groupe socialiste suivra toutefois la proposition du groupe popvertsol de maintenir le déficit à 2 %, car même si cette limite de déficit semble difficile à "rattraper" sur 4 ans, elle prend néanmoins en compte la réalité difficile de notre canton. Pour rappel, en 2009, le déficit budgétaire s'élevait à 1,85 % en raison du contexte de crise économique. [...]

[...] le groupe socialiste remercie toutes les personnes qui ont œuvré dans les services, les Communes et en commission, à la réalisation de ce projet de loi très technique et quelque peu âpre, mais nous l'espérons, utile à notre canton dans son effort de redressement et de réforme mené avec détermination et dans l'intérêt bien compris de tous. •

Rapporteuse pour le groupe : Corine Bolay Mercier, députée.

Rapporteuse pour la commission : Johanne Lebel Calame, députée

Elections judiciaires générales

Une élection aux allures de bouteille à encre

(communiqué aux médias du 24 juin)

A la suite des élections judiciaires générales du 24 juin 2014, le groupe socialiste au Grand Conseil déplore que le parlement a, malgré sa proposition de report de l'élection, tenu à procéder à la réélection de l'un des membres de la magistrature dont la situation n'a pu être éclairée des lumières nécessaires.

L'élection ou la réélection d'un magistrat de la République est chose sérieuse. Elle ne peut décemment se faire sans que les électeurs, ici le parlement, ne disposent de l'ensemble des éléments utiles et nécessaires à la formation de leur opinion.

A ce jour, il était en effet impossible pour le groupe socialiste, et il est étonnant que seuls ses membres soient dans cette situation, de trancher la question de la domiciliation du magistrat concerné. Raison pour laquelle il était impossible pour ce même groupe de réélire ce procureur. Et ce, même si les compétences de cette personne ne sont pas remises en question.

Les faits. Deux commissions pour autant d'opinions alors que la nouvelle Loi sur la magistrature fait de la domiciliation dans le canton une exigence incontournable. Saisie de la question dans le cadre



de ses travaux, la commission législative, se fondant sur des avis de droit tranchés, a considéré que la domiciliation du candidat se situe hors canton. A contrario, la commission judiciaire, après avoir entendu le candidat et en se fondant sur le préavis du Conseil de la magistrature, a validé la candidature. Une bouteille à encre qui empêche de se prononcer raisonnablement et de manière fondée, en cohérence avec la loi.

Dans ces conditions, le groupe socialiste a sollicité du Grand Conseil un report de l'élection afin qu'un nouvel avis de droit soit rendu pour clarifier une fois pour toutes la question de la domiciliation du magistrat. Dans l'intérêt du canton et du magistrat. Le groupe socialiste ne peut dès lors que déplorer que quelques semaines après avoir voté la nouvelle loi sur la magistrature, le parlement en oublie les fondamentaux et prenne le risque d'une inconséquence institutionnelle. •

Réaction du groupe socialiste au Grand Conseil au rejet de la nouvelle loi sur les chiens

Une droite inconséquente met en péril la sécurité des citoyens en dévoyant les outils législatifs

(communiqué aux médias du 25 juin)

L'inconséquence de la droite menace aujourd'hui la sécurité des citoyennes et des citoyens du canton. En torpillant, de manière peu glorieuse, le projet de loi sur les chiens, la majorité de droite du Grand Conseil a choisi de priver la population des mesures de prévention que la hausse de la part cantonale de la taxe sur les chiens aurait permis de pérenniser.

Non content d'avoir déjà contraint le Conseil d'Etat à redresser le canton avec une enveloppe budgétaire amputée de 167 millions, la droite a décidé de poursuivre sur la voie de l'inconséquence en empêchant l'Etat de financer des mesures de prévention et d'encadrement à l'efficacité démontrée.

Alors que les travaux de commission avaient débouché sur un compromis qui tenait compte des positions et des craintes des uns et des autres, notamment des détenteurs de chiens, la droite, conduite par le PLR, a dévoyé les outils législatifs pour rendre la nouvelle loi – mort-née – incohérente et, dès lors, inacceptable pour la quasi-totalité de l'hémicycle. Une attitude indigne d'élus de la République.

Là où la droite a vu une occasion de jouer de sa force numérique, notamment en votant une surtaxe qu'elle dénonçait pourtant, le groupe socialiste voit surtout une occasion perdue pour le canton d'avancer. Et pour le parlement, d'une part, d'adopter des mesures nécessaires et incontournables, la loi actuelle présentant un certain nombre de contradictions avec le droit suisse, et, d'autre part, de permettre au personnel qualifié spécialisé – et non, comme le suggérait l'UDC, aux enseignants – de poursuivre son travail de prévention.

Comme l'a souligné le Conseil d'Etat, il reviendra à cette même majorité d'assumer les conséquences de ses actes. A commencer par la fin annoncée de la baisse pourtant saluée des



morsures dans le canton. La droite a effectivement sciemment choisi de condamner des mesures pertinentes et clairement d'utilité publique.

Pour rappel, en 2001, le canton faisait oeuvre de pionnier en rendant obligatoire l'annonce par les médecins des morsures de chiens. Cette disposition légale, grande première en Suisse, était reprise ultérieurement dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux. En parallèle, des cours d'information et de sensibilisation étaient mis en place dans les écoles. Deux mesures, se basant à la fois sur la répression et sur la prévention, qui ont permis de faire diminuer de manière conséquente les cas de morsures dans notre canton et ainsi garanti une meilleure sécurité de notre population – préoccupation sécuritaire qui n'est pas l'apanage de la droite.

Ces mesures ont évidemment un coût, ce que personne n'a nié. Un prix qui, pour le groupe socialiste, ne doit pas être supporté par l'ensemble de la collectivité alors que ces surcoûts sont générés par une minorité qui a choisi de détenir un ou plusieurs chiens. Pas question donc d'introduire un impôt déguisé, mais bien plutôt de souligner les responsabilités individuelles. Ce d'autant qu'il n'était pas imaginable de faire une croix sur des mesures qui avaient, encore une fois, très clairement porté leurs fruits. ●

Rapporteuse pour le groupe : Aurélie Widmer, députée



Motion PLR CCT Santé 21

[\(le texte de la motion\)](#)

De l'art de faire les questions et les réponses

Le groupe socialiste a évalué la motion PLR « CCT santé 21: pour la transparence, enfin! » sur la forme et sur le fonds. Si le groupe était, avant les discussions devant le plénum, dans sa majorité, favorable à une acceptation sur le fonds de la motion, cela n'était de loin plus le cas après avoir entendu les déclarations du PLR et de l'UDC. Alors que tout le monde s'accorde à dire que des éclaircissements étaient nécessaires, la droite a tenu à imposer une motion insultante pour le partenariat social. Malgré deux propositions de la gauche, dont une socialiste visant au retrait du texte PLR et à son remplacement par une motion interpartis neutre sur la forme, la droite est passée, une nouvelle fois, en force, faisant bien peu de cas des avis divergents.

Extrait de l'intervention de Silvia Locatelli, députée.

[...] Sur le fonds, le groupe socialiste admet que depuis des mois beaucoup d'informations, voire de désinformation, circulent sur le coût et l'efficacité d'une convention dont le renouvellement a posé moins de problèmes et de débats que son application actuelle.

Entre sa dénonciation par l'un des acteurs hospitaliers de ce canton et les marges de progression imposées par l'Etat, autant d'obstacles qui ont forcément généré passablement de discussions entre les partenaires sociaux.

Cependant les obstacles n'étaient pas infranchissables puisque ces mêmes partenaires sociaux ont trouvé un accord ratifié par le Conseil d'Etat.

On peut se demander si la motion n'est donc pas vidée de son sens.

Néanmoins, pour une partie du groupe socialiste, l'étude sur l'impact de cette convention sous l'angle financier comme qualitatif permettrait de consolider une base de travail pour les partenaires à futur, et peut-être éviter les maux de tête procurés durant ce round de négociations.

[...] le groupe socialiste ne peut *toutefois* pas simplement accepter cette motion sans sérieusement se poser des questions sur les formules utilisées.

Nous nous étonnons d'un ton qui semble, une nouvelle fois, remettre en cause le partenariat social par les représentants d'un parti qui a pourtant prétendu en faire une recette miracle pendant toute la période de campagne contre le salaire minimum.

Nous nous étonnons également du présupposé induit par le texte qui posant la question semble déjà d'emblée y répondre puisqu'on ne nous parle pas d'évaluer des coûts mais bien des surcoûts. Cette notion est d'ailleurs reprise pour la question traitée lors de cette session, provenant du même groupe politique et concernant la CCT transports.

Cela ressemble fort à une offensive anti convention qui remet en cause le partenariat social de manière générale. Cherchez l'erreur...



C'est d'autant plus étonnant lorsque l'on constate que le premier signataire exerce des fonctions dirigeantes dans une entité bien connue dont le conflit qui porte le même nom avait précisément pour point central l'application de cette convention.

[...] Enfin, légitimement, on pourrait se demander, puisque le but est de chiffrer les surcoûts : si l'étude arrivait à la conclusion que surcoût il n'y a pas, elle n'aurait donc plus d'objet...ou quand la surenchère rédactionnelle pourrait, dans un élan de formalisme, se retourner contre les motionnaires.

Des différences, cependant, il y en aura certainement. Pas besoin de faire une étude pour le savoir. Mais la base de comparaison, purement chiffrée, nous dérange car à aucun instant on n'intègre de point de vue qualitatif. Tant au niveau des relations de travail que cela engendre que du climat qui en découle.

[...] si 50 % des branches économiques de ce pays ont fait le choix d'aller dans le sens du partenariat social, c'est certainement parce que le patronat aussi y trouve un intérêt. Or, à entendre les motionnaires et autres partis de droite, on pourrait croire, à tort, qu'une CCT est un pur produit syndical... Ce serait ne pas comprendre le terme même de partenariat social ou de convention ce qui est regrettable, voire assez grave. Les patrons pionniers qui ont signé des conventions doivent se retourner dans leurs tombes en vous entendant.

Vous l'aurez compris, tous ces aspects de forme sont suffisamment inacceptables pour une partie du groupe socialiste pour que cela induise un vote partagé, sur cette motion. ●

Rapport d'information du Conseil d'Etat : aide humanitaire et coopération au développement. Objectifs stratégiques 2014 – 2017

Aide humanitaire et coopération : des mesures utiles mais des moyens limités face à une réalité brutale

Basé sur l'intervention de Florence Nater, députée, rapporteure pour le groupe

Aujourd'hui encore, « environ 2 milliards d'êtres humains vivent avec moins de deux dollars par jour » relève le rapport du Conseil d'Etat sur l'aide humanitaire et la coopération au développement. Du haut de la tribune du Grand Conseil, Florence Nater a souligné, au nom du groupe socialiste que « cette réalité brutale ne peut que nous rappeler notre nécessaire devoir de solidarité ; une solidarité qui n'a rien à voir avec la charité mais qui vise à l'autonomie et à l'autodétermination des populations concernées, une solidarité déclinée de façon partenariale entre différents acteurs publics que sont la Confédération, le canton et les communes d'une part et, d'autre part, des organisations privées réunies au sein de la Fédération neuchâteloise de coopération au développement, Latitude 21. Une solidarité, enfin, qui a aussi son sens pour la sécurité et la qualité de vie de notre pays. »

A l'instar du Conseil d'Etat, le groupe socialiste salue la collaboration et le partenariat mis en place entre l'Etat et Latitude 21. « Un bon exemple de partenariat dont on pourrait sans doute s'inspirer dans d'autres domaines de gouvernance lors de tâches partagées entre les Etats et des acteurs privés ou parapublics », souligne le groupe socialiste.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Dès lors et eu égard aux buts poursuivis et aux actions concrètes menées par les organisations membres de Latitude 21, le groupe socialiste appuie à l'unanimité les intentions factuelles et financières du rapport du CE. Soit notamment la reconduction pour la période 2014-2018 du versement de la subvention annuelle de 260'000 CHF à Latitude 21.

Néanmoins, le groupe socialiste regrette l'absence de réel pouvoir décisionnel du parlement sur ce dossier.

Plus encore, il déplore le blocage des finances cantonales figées sur le curseur des économies votées par une majorité de l'hémicycle empêchant tout simplement d'accorder des moyens financiers supplémentaires, éminemment nécessaires, au renforcement d'actions concertées et coordonnées en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Finalement, le groupe socialiste souhaite rappeler que les communes neuchâteloises, qui ne sont pas encore partenaires de Latitude 21, peuvent, elles aussi, s'intéresser et s'impliquer dans l'un ou l'autre des projets. Avec la mutualisation des efforts et des ressources la solidarité ne peut être que renforcée ! ●

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 26 juin 2014.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.